



PROJET GALF

Rapport d'activités

Janvier 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	2
3 Légal	3
4 Media	4
5 Management	6
6 Relations extérieures	7
7 Conclusion	8

Points principaux

- Comparution d'Alseny Camara et de Youssouf Camara devant le TPI de Boké, poursuivis pour trafic de chimpanzés.
- Obtention d'une ordonnance de Renvoi dans le cas Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté et El hadji Diassy Camara(en fuite).
- Prolongation du mandat de dépôt dans le dossier Ansoumane Doumbouya et Thierno Amadou Barry.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	1
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	2

1 enquête réalisée durant le mois de janvier 2016 en région de Conakry.

Durant le mois de janvier 2016, le département d'investigation a fait 1 enquête n'ayant pas aboutie à une opération.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	1

Aucune opération n'a eu lieu ce mois-ci. Un mandat d'amener a été lancé contre un complice dans l'affaire de chimpanzés à Boké par le tribunal de première instance (TPI) de Boké.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	1 cas. 1-cas youssouf Camara,Alsény Camara,Mounir Conté (tribunal de première instance de Boké)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	6 cas 1-Thierno Amadou Barry (maison d'arrêt de Conakry) 2-Ansoumane Doumbouya (maison d'arrêt de Conakry) 3-Youssouf Camara (maison d'arrêt de Boké) 4-Alsény Camara (maison d'arrêt de Boké) 5-Mounir Conté (maison d'arrêt de Boké) 6-Moriba GBELEMOU (maison d'arrêt de Boké)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	5 Cas

1 audience s'est tenue dont **1** au TPI de Boké avec **3** présumés trafiquants poursuivis dont **6** en détention et **2** sous contrôle judiciaire en attente de jugement.

- Durant le mois de janvier 2016 le département juridique a développé les aspects suivants :
- **Obtention d'une ordonnance de Renvoi dans le cas Youssouf Camara, Alsény Camara, Mounir Conté et El hadji Diassy Camara(en fuite)**

Dans l'affaire de capture, détention, commercialisation du bébé chimpanzé dans la région de Boké, le juge d'instruction a retenu les présumés trafiquants dans les liens de la culpabilité des faits de capture, détention, commercialisation d'une espèce intégralement protégée (**Youssouf Camara, Alsény Camara**) et la complicité pour **Mounir Conté et El hadji Diassy Camara(en fuite)** consignés dans une ordonnance de renvoi devant le Tribunal de Première Instance de Boké.

- **Suivi de la première audience relatif au cas de Youssouf Camara, Alsény Camara, Mounir Conté et El hadji Diassy Camara(en fuite):**

Le 26 janvier 2016 une première audience correctionnelle s'est tenue au tribunal de première instance de Boké. Au début de l'audience les prévenus se présentent à la barre et confirment leurs identités à travers des questions posées par le juge audienier, il leurs rappelle également les chefs d'inculpations auxquels ils sont poursuivis. Youssouf Camara reconnaît les faits et plaide coupable contrairement à Mounir conté poursuivis pour des faits de complicité rejette les faits et plaide non coupable, Alsény Camara était non présent au tribunal pour des raisons de Santé.

Poursuivant les débats, les deux personnes présentent à la Barre dans leurs déclarations laissait croire que c'est Alsény Camara la pièce maitresse de ce trafic de Chimpanzé. Dans la phase des questionnaires, le procureur audiencier et l'avocat de la partie civile dans le même sillage ont réussi à monter à suffisance leur parfaite implication dans le dossier. Finalement, le juge audiencier a trouvé nécessaire de renvoyer le dossier au 23 février 2016 pour la comparution d'Alsény Camara et la suite des débats.

- **Prolongation du mandat de dépôt dans le dossier Ansoumane Doumbouya et Thierno Amadou Barry :**

Arrêtés le **19 aout 2015(Thierno Barry)** et le **21 aout 2015(Ansoumane Doumbouya)** pour capture, détention, commercialisation d'espèces protégées pour l'un et usurpation de titre, faux en écriture publique, usage de faux, corruption et complicité pour l'autre, après leur auditions par la police judiciaire et le MEEF ils ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Conakry le 24 aout 2015. vue la délicatesse du dossier et compte tenu de leur connexion à un réseau de trafiquant international, une information judiciaire a été ouverte dans ce dossier pour mieux établir la manifestation de la vérité. Ainsi, dans cette optique le mandat de dépôt a été renouvelé par le juge d'instruction en charge du dossier pour plus d'édifications.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 07			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	02	03	02

Au courant du mois de janvier 2016, il y a eu production de **07** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièces télévision, **02** pièces radio, **03** pièces internet et **02** pièces presse papier. Ces publications portaient non seulement sur la comparution de Youssouf Camara et d'Alsény Camara devant le TPI de Boké poursuivis pour trafic de chimpanzés. Mais aussi sur la participation de GALF à une émission radiophonique à Boké dans le cadre de la sensibilisation et d'information sur l'enjeu lié au trafic d'espèces dans cette localité.

3 liens de pièces médiatiques de Presse internet :

- 1- http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/01/29/trafic-de-chimpanzes-a-boke-le-proces-sur-laffaire-alseny-camara-et-youssouf-camara-renvoye-pour-le-23-fevrier-2016/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork
- 2- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=3687>
- 3- <http://www.visionguinee.info/2016/01/29/boke-des-individus-poursuivis-pour-trafic-dun-chimpanze/>

Les captures de ces pièces publiées.

Accueil Politique Société Culture Economie Interview vidéos

Guinée Démocrate

Un site utilisant Réseau Mondoblog

Trafic de chimpanzés à Boké : Le procès sur l'affaire Alseny Camara et Youssouf Camara renvoyé pour le 23 février 2016 !

Tamba Outaré · 29 janvier 2016 · Quis suis-je? · No Comment



Le tribunal de première instance (TPI) de Boké a initialement tenu son audience le mardi 26 janvier 2016 sur l'affaire Alseny Camara et Youssouf Camara, poursuivis pour trafic d'espèces animales intégralement protégées par la loi. Après le suivi minutieux des différents interrogatoires des accusés et dans le souci de la manifestation de la vérité, le président de l'audience a finalement renvoyé le procès pour le 23 février 2016.

Poursuivis pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Alseny Camara et Youssouf Camara avaient été mis aux arrêts par les services de la police régionale, l'Interpol de Conakry avec le soutien GALF le 25 novembre 2015 au centre-ville de Boké. Les deux présumés trafiquants étaient en flagrant délit de détention illégale, capture et

Vériteur

Bienvenue sur www.leverificateur.net L'info Guinée

ACCUEIL INTERVIEW ACTUALITE DEPECHEES VIDEOS PHOTOS



Date de Publication: 2016-01-29 14:09:52

INTERVIEW

Trafic de chimpanzés à Boké : Le procès sur l'affaire Alseny Camara et Youssouf Camara renvoyé pour le 23 février 2016

SAISIS TA CHANCE!
Rejoins l'équipe des **INTERVIEWES BARCELONE!**
AUXIERS VOTRE PÈRE MANDELIANE!

Boké : des individus poursuivis pour trafic d'un chimpanzé

in Société · 29 janvier 2016 · 0

J'aime 56 · G+1 0 · Tweeter · Share 2 · Submit

Le procès contre Alseny Camara, Youssouf Camara, Mounir Conté et Elhadj Diassy a été ouvert mardi 26 janvier au Tribunal de première instance (TPI) de Boké. Ils sont poursuivis pour trafic d'espèces animales intégralement protégées par la loi. A peine ouvert, dans le souci de la manifestation de la vérité, le président de l'audience a renvoyé le procès au 23 février 2016.

Poursuivis pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Alseny Camara et Youssouf Camara avaient été mis aux arrêts par les services de la police régionale, l'Interpol de Conakry avec le soutien de GALF le



02 pièces médiatiques radio publiées :

1 **Radio** Rurale de Boké : cd disponible, reportage sur la comparution de Youssouf Camara et Mounir Conté, procès renvoyé pour le 23 février 2016 au TPI de Boké.

2 **Radio** Rurale de Boké: cd disponible, émission débat sur la comparution de Youssouf Camara et Mounir Conté.

02 pièces médiatiques publiées dans la presse écrite guinéenne :

Quelques captures : Cliquer sur l'hyperlien

1 **Le Standard** : Trafic de chimpanzés, les raisons du renvoi d'un procès houleux au TPI de Boké

2 **Affiche Guinéenne** : TPI de Boké, le procès des présumés trafiquants de chimpanzés renvoyé au 23 février.

Indicateur

TPI de Boké

Le procès des présumés trafiquants de chimpanzés renvoyé au 23 février

Le Tribunal de première instance (TPI) de Boké a tenu son audience le mardi 26 janvier 2016 sur l'affaire Alesny Camara et Youssouf Camara poursuivis pour trafic d'espèces animales protégées par la loi. Après le suivi minutieux des différents interrogatoires des accusés et dans le souci de la manifestation de la vérité, le président de l'audience a finalement renvoyé le procès pour le 23 février 2016.

Poursuivis pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Alesny Camara et Youssouf Camara avaient été mis aux arrêts par les services de la police régionale, l'Intérim de Conakry avec le soutien de G.A.F le 25 novembre 2015 au centre-ville de Boké. Les deux présumés trafiquants étaient en flagrant délit de détention illégale, capture et commercialisation d'un bébé chimpanzé qu'ils tentaient de vendre à 5.000.000 GNF. Un bébé chimpanzé illégalement trafiqué.

Lors de la rédaction du procès-verbal, Alesny Camara a dénoncé un certain El hadj Diassy (en cowal). Ce dernier, selon lui, serait responsable de la capture du bébé chimpanzé en brousse.

Suite à cette dénonciation, un mandat d'arrêt a été délivré par le juge d'instruction du TPI de Boké pour arrêter le

Conté et El hadj Diassy. Parmi les quatre, seuls Mounir Conté et Youssouf Camara ont pu comparaitre. Les deux autres à savoir Alesny Camara dont son état de santé ne le permet pas d'être au rendez-vous et El hadj Diassy, toujours en fuite.

Plaintant non coupable devant le tribunal, Mounir Conté se dit ne pas reconnaître son implication dans ce trafic faunique. Le sieur Youssouf Camara développe-t-il, aurait attaché le téléphone dans ses mains pour empêcher le contact téléphonique d'une personne qui, selon eux, serait venue leur commander un chimpanzé en vente.

Yousouf Camara a reconnu les faits pour lesquels il est poursuivi, a rejeté à bloc les accusations de Mounir Conté faites à son encontre. " C'est Mounir Conté qui m'a remis le numéro de téléphone du client et voilà que j'ai à faire à cela", se défend-t-il. Tout au long de leur interrogatoire, chacun des accusés tente de jeter l'autre, ou de facto, rejeter la responsabilité sur Alesny Camara, absent dans la salle d'audience pour des raisons sanitaires.

Constituant partie civile, le ministère de l'Environnement par l'entremise de l'Agent primaire de l'Etat, a tenu

argumente-t-il. " Si on ne s'y connaît pas dans un quelconque domaine, on ne peut se porter candidat pour accomplir une mission donnée. La personne est venue demander à tout le monde dans un lieu public en occurrence un bar-café qu'elle veut un chimpanzé. Sachant tous que la mission est impossible, personne ne s'est manifesté sauf vous deux." " De tout compte fait, la cour appréciera et j'espère qu'elle fera appliquer à la lettre la loi", a-t-il conclu son intervention.

Au regard des versions contradictoires des deux accusés, le Ministère Public a sollicité auprès du président de l'audience, un renvoi du procès pour une date ultérieure. Ce qui permettra, enrichit-il, l'amélioration de l'état de santé d'Alesny Camara et l'arrestation éventuelle d'El hadj Diassy afin que tous comparassent devant le tribunal.

Se prononçant sur le dossier, le président de l'audience a entendu, et souhaité exprimé par le Ministère Public en renvoyant le procès pour le 23 février 2016. Ce qui permettra de confronter tous ceux qui sont impliqués dans le dossier afin que le droit soit prononcé au strict respect des textes, a-t-il conclu.

Sauf que ce beau discours du président de l'audience n'a été

N°312 du 03 février 016 - Page 9

TRAFIC DE CHIMPANZÉS

Les raisons du renvoi d'un procès houleux au TPI de Boké

Le Tribunal de première instance (TPI) de Boké a initialement tenu son audience le mardi 26 janvier 2016 sur l'affaire Alesny Camara et Youssouf Camara, poursuivis pour trafic d'espèces animales intégralement protégées par la loi. Après le suivi minutieux des différents interrogatoires des accusés et dans le souci de la manifestation de la vérité, le président de l'audience a finalement renvoyé le procès au 23 février 2016.

Pour rappel, Alesny Camara et Youssouf Camara avaient été mis aux arrêts par les services de la police régionale, l'Intérim de Conakry, avec le soutien de G.A.F le 25 novembre 2015 au centre-ville de Boké. Ils sont poursuivis pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé. Les deux présumés trafiquants étaient en flagrant délit de détention illégale, capture et commercialisation d'un bébé chimpanzé qu'ils tentaient de vendre à 5.000.000 GNF. Un bébé chimpanzé illégalement trafiqué.

Lors de la rédaction du procès-verbal, Alesny Camara a dénoncé un certain El hadj Diassy (en cowal). Ce dernier, selon lui, serait responsable de la capture du bébé chimpanzé en brousse.

Lors des enquêtes policières pour dénicher le réseau, un troisième complice du nom de Mounir Conté alias *Mokélenko* a été mis aux arrêts et entendu sur procès-verbal au commissariat central de Boké.

Ainsi quatre accusés devraient se présenter devant le tribunal le mardi 23 janvier 2016 pour donner leur version des faits sur ce dossier. Il s'agit notamment d'Alesny Camara, Youssouf Camara, Mounir Conté et El hadj Diassy. Parmi les quatre, seuls Mounir Conté et Youssouf Camara ont pu comparaitre. Alesny Camara était absent pour raison de santé et El hadj Diassy, est toujours en fuite.

Plaintant non coupable devant le tribunal, Mounir Conté dit ne pas reconnaître son implication dans ce trafic faunique. Youssouf Camara, développe-t-il, aurait attaché le téléphone dans ses mains pour récupérer le contact

reconnaître l'infraction commise. Car, argumente-t-il, « si on ne s'y connaît pas dans un quelconque domaine, on ne peut se porter candidat pour accomplir une mission donnée. La personne est venue demander à tout le monde dans un lieu public en l'occurrence un bar-café qu'elle veut un chimpanzé. Sachant tous que la mission est impossible, personne n'a s'est manifesté sauf vous deux. Tout compte fait, la cour appréciera. Et j'espère qu'elle fera appliquer à la lettre la loi », a-t-il conclu son intervention.

Après des débats contradictoires entre les deux accusés, le Ministère Public a sollicité auprès du président de l'audience un renvoi du procès à une date ultérieure. Ce qui permettra, selon lui, l'amélioration de l'état de santé d'Alesny Camara et l'arrestation éventuelle d'El hadj Diassy afin que tous comparassent devant le tribunal.

Le président de l'audience a entendu, et souhaité exprimé par le Ministère Public en renvoyant le procès pour le 23 février 2016. Ce qui permettra de confronter tous ceux qui sont impliqués dans le dossier afin que le droit soit prononcé dans le strict respect des textes.

Pendant que les autres détenus avaient été écroués au tribunal par les gendarmes pénitentiers, Youssouf Camara est resté dans la salle d'audience iniquement habillé en tenue civile. Plus, c'est à côté juste du bureau du substitut du procureur qu'il ira s'habiller librement en tenue pénitentiaire pour se présenter devant le barre.

Alpha Camara

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

En vue de la qualification du personnel de GALF, une mission de l'Unité Centrale de la coordination CCU par la voix de Nicolas et de SALF par celle de la Directrice de WARA et son Assistante a séjourné dans les locaux du GALF en ce qui concerne les normes et les procédures EAGLE.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		15	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
			15

En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

- 1 La greffière de la Cour d'Appel pour le versement des frais pour l'obtention de la grosse.
- 2 Le chef de section du service règlement de la D.N.A.C, pour le dépôt de la demande de collaboration.
- 3 Le juge d'instruction en charge du dossier pour suivre les étapes de l'instruction.
- 4 Le substitut du procureur de Kaloum pour obtenir les informations sur l'avancée du dossier Doumbouya.
- 5 L'inspecteur régional de l'Environnement et Eaux et Forêts de Boké.
- 6 Les autorités de la radio rurale de Boké.
- 7 Les journalistes d'Espace Kakandé.
- 8 L'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique en Guinée.
- 9 Le conseil politique de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique.
- 10 La conseillère politique de l'Union Européenne.
- 11 Le coordinateur de l'UNOPS.
- 12 Le conseiller du ministère de l'environnement et Eaux et Forêts.

13 Le point focal de la criminalité faunique auprès du ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

14 Le chef d'Interpol de Guinée.

15 Le procureur de la République près du TPI de Kaloum

7 Conclusion

Le mois de Janvier 2016 reste marqué principalement par la comparution de Youssouf Camara et de Mounir Conté poursuivis pour trafic d'espèces animales intégralement protégées dans la localité de Boké

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.